PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Agriculture Forêt et Développement Rural
Unité Transmission et Vie des Exploitations

ANNEXES à L'ARRÊTE CADRE FERMAGE DU

1 - BAIL RURAL TYPE

2 - ÉTAT DES LIEUX TYPE

ANNEXE 2

ÉTAT DES LIEUX

Entre les soussignés :

Monsieur : .....

Et Madame.....*son* épouse

Qualité : .....

Demeurant à : .....

.....

Commune : ..... **D'une part** .....

ET

Monsieur : .....

Et Madame.....son épouse

Demeurant à : .....

Lieu dit : .....

Commune : .....

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Il est établi entre les parties et en **présence de** Monsieur :..... ....

(Expert choisi par eux),

Un descriptif de l'exploitation tel que prévu à 1'article L.411-4. Du Code Rural , attestant de l'état
suivant des :

- BÂTIMENTS D'HABITATION BÂTIMENTS D'EXPLOITATION
- DES TERRES
- DES PRES OU PRAIRIES
- DES VIGNES , VERGERS , AUTRES.....

(Voir les fiches techniques ci-annexées)

concernant l'exploitation agricole sise commune de.....

Louée par Monsieur et Madame.....à

Monsieur et Madame.. .....

En date du .....,..,.....,.. .....
Effet le .....
Enregistré le..... .....
Pour une durée de .....

Les parties certifient exacts et sincères les renseignements portés dans les annexes jointes :

Tous les frais et honoraires que comporte l'établissement du présent état des lieux sont à la charge des bailleur (s) et preneur (s) soussignés , chacun à raison de la moitié.

Fait à .....
Le .....

Sur ..... pages, en ..... exemplaires , dont un pour l'enregistrement.

Signatures des parties précédées de la mention « lu et approuvé » .

LE(S) BAILLEUR (S)

LE(S) PRENEUR (S)

FICHE DE CALCUL POUR TERRES ARABLES, PRAIRIES, MARAÎCHAGE et HORTICULTURE

Commune	Section	Numéro cadastral	Nature de culture	Catégorie (1,2,3 ou exceptionnelle)	Montant loyer retenu	Surface	TOTAL

TOTAL 1 : ….....

FICHE DE CALCUL POUR LA VITICULTURE, TERRAINS A VOCATION VITICOLE ET VERGERS

Commune	Section	Numéro cadastral	Nature de culture	Catégorie (1,2,3 ou exceptionnelle)	Quantité à 'ha retenue	Surface	prix	TOTAL

TOTAL 2 :

…… Pour les baux à long terme des terres à vocation viticole, il est autorisé d'augmenter le prix du fermage par rapport au prix retenu pour un bail de 9 ans pour un bail de 18 ans donnant droit au renouvellement tel que cité dans l'article L416-1 du Code rural : dans une fourchette de 0 à 20 %

-. Pour un bail de 25 ans avec clause de renouvellement par tacite reconduction dans une fourchette de 0 à 15% ,

- Pour un bail de 25 ans sans clause de renouvellement par tacite reconduction dans une fourchette de 0à 5 %
- Pour un bail de carrière : augmentation maximum de 1 % par année de validité du bail à compter de la première année d'effet du contrat (Art. L416-5 du Code rural).

FICHE DE CALCUL POUR LES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION

Type de bâtiment	Catégorie	Surface intérieure utilisable	Montant retenu	Total
HANGAR (plafond = 7 m²/ha)				
ENTREPÔT multi-usages (plafond = 7 m²/ha)				
CHAI de vinification (plafond = 20 m²/ha)				
CUVES (par hl)				
CHAI à barriques (plafond = 20 m²/ha)				
STABULATION libre (plafond = 10 m²/ha)				
STABULATION entravée, ÉTABLE (plafond = 10 m²/ha)				
Palmipèdes à foie gras: Bâtiment d'élevage 400m2 tunnel avec matériel				
Bâtiment d'élevage 400m2 en dur avec matériel				
Salle de gavage : tunnel avec matériel				
Salle de gavage en dur avec matériel				
Salle d'abattage (tueries) et de découpe avec matériel				
Conserverie avec matériel				
Volailles de chair : Bâtiment fixe avec matériel (poulets standards, poulets label)				
Bâtiments mobiles poulets label avec matériel (le montant maximum ne peut s'appliquer qu'aux bâtiments mobiles disposant d'une autorisation de construire)				
BERGERIE, PRODUCTION PORCINE, ÉLEVAGE divers (plafond = 10 m²/ha)				
SALLE DE TRAITE (plafond =10 m²/ha)				
LAITERIE (plafond = 10 m²/ha)				
BÂTIMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC				

TOTAL 3 : ….....

FICHE DE CALCUL POUR LES BÂTIMENTS D'HABITATION

	Catégorie	Loyer retenu
Bâtiment d'habitation		

TOTAL 4	

CALCUL DU FERMAGE TOTAL

TOTAL 1	
TOTAL 2	
TOTAL 3	
TOTAL 4	
TOTAL GÉNÉRAL	

ANNEXES

à

L’ÉTAT DES LIEUX

ANNEXES A

L'ÉTAT DES LIEUX

PIÈCES RECOMMANDÉES :

- Extraits de matrices cadastrales
- Plans cadastraux légendés
- Plans de détail des bâtiments

Il est conseillé de joindre également:

- Copie des déclarations P.A.C.
- Copie de déclaration de récolte
- Plan Zonage PLU ou carte communale
- Copie des plans de zonage A.O.C
- Copie des dépôts de marques
- État des engagements coopératifs
- Documents d'urbanisme
- Photographies
- P E R (Plan d'Exposition aux risques)
- Diagnostic amiante
- Autres.....

LE CONTENU DE L'ÉTAT DES LIEUX

La loi exige que figurent dans l'état des lieux diverses informations. Plus un tel état sera précis et détaillé plus il s'avérera utile. Les parties ont donc tout intérêt à rédiger un état des lieux le plus complet possible. Elles peuvent pour cela utiliser l'état des lieux type généralement annexé au contrat départemental type de bail rural.

L'état des lieux est un document d'une utilité certaine, tant lors de la conclusion de bail, que pendant son cours ou encore, bien sûr, lors de la sortie de ferme.
Sa rédaction doit être détaillée et précise. Outre les indications requises par la loi, les parties peuvent y faire figurer toute information qu'elles jugeront utile.

L'utilité de l'état des lieux

L'établissement d'un état des lieux à l'entrée du preneur présente une grande utilité pour chacune des parties car ce document permet :

- d'établir la preuve de l'étendue et de la consistance de la chose louée,
- de déterminer le prix du bail,
- de fixer, sauf stipulations contraires, les travaux et réparations incombant initialement au bailleur,
- d'éviter au preneur qui prend les biens en mauvais état d'être présumé les avoir reçu en bon état,
- de prévenir les difficultés en cas de destruction du bien loué ou de mauvaise culture,
- de déterminer, à la sortie de ferme les améliorations apportées par le preneur ou les dégradations subies par le fonds.

La loi impose certaines mentions

L'article L411-4 alinéa 4 dispose que : "L'état des lieux a pour objet de permettre de déterminer, le moment venu, les améliorations apportées par le preneur ou les dégradations subies par les constructions, le fonds et les cultures. Il constate avec précision !'état des bâtiments et des terres ainsi que le degré d'entretien des terres et leurs rendements moyens au cours des cinq dernières années ».

L'état des lieux contient des indications précises

Pour chacun de ces éléments, une description détaillée doit être faite. Ainsi, pour un bâtiment d'habitation, l'état des lieux notera : une présentation générale dudit bâtiment, une description de l'intérieur, de l'usage de chaque pièce, de l'aménagement de chacune d'elles, une description de l'extérieur, nature et état de la construction, toiture, une description de l'environnement de la maison, plantations, pelouse, agrément...).

Chaque élément devra être décrit avec la même précision (voir ci-contre un modèle d'état des lieux à adapter à chaque cas).

Les équipements intérieurs des bâtiments d'exploitation, particulièrement d'élevage, doivent également être détaillés avec soin : nature, capacité, vétusté.

Pour **le corps de ferme,** il conviendra de faire : une description de l'entrée, des voies d'accès et de distribution.

Pour les **terres et herbages,** il faudra noter la section, le numéro, la surface et la classe cadastrale, en regroupant éventuellement certaines parcelles contiguës de même nature et relativement homogènes ; décrire l'état de propreté des sols, la nature du terrain (argileux, siliceux ou calcaire) ; indiquer s'il y a eu un carnage récent. Concernant les prairies, spécifier la nature de la flore et ses dominantes, ainsi que l'état des clôtures s'il y a lieu. Noter également les améliorations non apparentes : arrière-fumures, épierrage, nettoyage, etc.

Les rendements moyens des cinq dernières années pourront, le cas échéant, être fournis par le locataire sortant, et devront être vérifiés.

Pour **l'assolement** : rotation des cultures ; cultures spécialisées.

Pour **le bornage** : indiquer l'emplacement des bornes délimitant les parcelles s'il y a un plan de bornage, dans le cas contraire, préciser qu'aucun plan de bornage n'a été procuré.

Les caractéristiques chimiques doivent également être indiquées : celles-ci sont définies à l'aide des analyses de terre. Cependant, la comparaison entrée-sortie de ces analyses ne peut valablement être exploitée qu'avec de grandes précautions, notamment dans leur localisation, leur profondeur, et en tenant compte des précédents.

Une fois le rapport rédigé, le rédacteur invite les parties à en prendre connaissance. Les parties peuvent ajouter à l'état des lieux toutes les informations qu'elles jugeront utiles. Intervient ensuite la signature des parties, après approbation écrite de leur main. Un exemplaire de l'état des lieux est adressé à chacune des parties.

BÂTIMENTS D'HABITATION

FICHE DESCRIPTIVE

TYPE de BÂTIMENT

Référence cadastrale		
Année de construction		
Surface		
Nombre de murs		
Nature des murs		
Charpente		
Couverture		
Revêtement du sol		
Ouverture		
Électricité		
Eau		
Évacuation eaux pluviales		
Isolation		

COMPOSITION DES LOCAUX

- Nombre de pièces
- Garage
- Dépendances

I EXAMEN DE DIVERSES PIÈCES

ENTRÉE	SOL	PLAFOND	MURS	ÉQUIPEMENT
Séjour				
Chambre 1				
Chambre 2				
Chambre 3				
Chambre 4				
Chambre 5				
Chambre 6				
Chambre 7				
CUISINE				
toilettes				
Salle d'eau Ou salle de bains				

II ÉQUIPEMENTS (Description - É t a t)

Installation chauffage central
Installation chauffage
électrique Cellier
Garage

III EXTÉRIEURS (Description -É t a t)

Fermetures
Clôture
Perron,
portails...
Toiture,
cheminée Jardin

IV RELEVÉ DES COMPTEURS

Eau : …..... Fait le :.....
Gaz : …..... Fait le :.....
Électricité :….....Fait le :.....

V PARTICULARITÉS

VI LOYER : Montant

Fait à :.....

le.....en.....exemplaire(s

Le Bailleur

Lu et approuvé

Le Preneur

Lu et approuvé

BÂTIMENTS D'EXPLOITATION

FICHE DESCRIPTIVE

TYPE de BÂTIMENT

Référence cadastrale		
Année de construction		
Surface		
Nombre de murs		
Nature des murs		
Charpente		
Couverture		
Revêtement du sol		
Ouverture		
Électricité		
Eau		
Évacuation eaux pluviales		
Isolation		
Évacuation des effluents		
Équipements divers (cuves.,)		
Coefficient de vétusté		
Catégorie		

REMARQUES GÉNÉRALES CONCERNANT LES BÂTIMENTS

PARASITES DU BOIS :

- Les parties déclarent qu'aucun certificat de présence de parasites du bois n'a été établi.
- Ambiance et bien être des animaux

- **AMIANTE :**

Les parties sont informées qu'elles doivent procéder au diagnostic de recherche amiante.

CONTAMINANTS DES CHAIS :

Les parties déclarent ne pas avoir connaissance de la présence de contaminants de quelque nature que ce soit. Il n'a pas été réalisé de recherche de contaminants.
(PCB-PCA-Pb-hydrocarbures-etc..)

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE :

Les parties déclarent que pour les chais, l'installation électrique est aux normes ou non.

MISE EN CONFORMITÉ DU MATÉRIEL FIXE (réglementation du travail)

Les parties déclarent que le matériel fixe ne fait pas partie du présent état des lieux.

TRAITEMENT DES EFFLUENTS

Il n'existe pas ou il existe des installations spécifiques pour le traitement des effluents.

FICHES TERRES ET PRES

RÉFÉRENCES CADASTRALES ET VENTILATION DES TERRES LABOURABLES, PRES, PRAIRIES, PACAGES, HERBAGES

Ce cadre sera utilisé par les parties au contrat de location pour regrouper l'ensemble des terres, herbages, pacages, pâturages, près et plantations faisant l'objet d'un bail en autant d'îlots que la situation géographique et l'assolement appliqué le nécessiteront. Chaque îlot sera donc une parcelle ou un ensemble contigu et homogène de parcelles faisant l'objet d'un même assolement

Chaque îlot sera identifié sous un numéro précisant la commune, le lieux-dit, les références cadastrales, la classe cadastrale des terres, la nature de culture au jour de l'état des lieux, la surface ainsi que les tenants et aboutissants si cela est nécessaire. Il sera utile d'y inclure une colonne portant la mention du classement de la terre au Plan local d'urbanisme
Par tenants et aboutissants il convient d'entendre les éléments physiques de l'environnement immédiat (routes, bois, chemins, ponts, etc...).

Pour la clarté de la présentation, il convient de faire une fiche d'état des lieux par îlot.

SI les parcelles ne peuvent pas être regroupées en îlots homogènes, il conviendra de faire le relevé de ces parcelles sur la fiche.

Par îlot homogène, il convient d'entendre une ou plusieurs parcelles cadastrées contiguës et de nature homogène au regard des critères qualité et structure.
L'îlot homogène peut ne comprendre qu'une partie de parcelles lorsque celle-ci n'est pas homogène au regard des deux critères énoncés ci-dessus.

ÉTAT GÉNÉRAL DES TERRES DE L'EXPLOITATION

NATURE DU SOL:

- HUMIDITÉ :

- REMARQUE :

- PROPRETÉ :

- **NATURE DU SOUS-SOL :**

- **TECHNIQUES ET CULTURES :**

COMMENTAIRES:

RÉFÉRENCES CADASTRALES ET VENTILATION DES TERRES ,PRES ,PRAIRIES ,PACAGES, HERBAGES ET PLANTATIONS

REGROUPEMENT PAR ÎLOTS HOMOGÈNES DES PARCELLES CADASTRALES CONSTITUANT L'EXPLOITATION LOUÉE

N°de la parcelle	Commune	Lieu-dit	Références cadastrales	NATURE.DE. CULTURE	SURFACE	Classement au document d'urbanisme	Tenants et aboutissants	Catégorie

COMMENTAIRES :

Par tenants et aboutissants il convient d'entendre les éléments physiques de l'environnement immédiat : talus, chemins, bois, routes, ponts, etc...

LES RENDEMENTS :

Cultures	Dernière campagne		IL Y A 1 ANS		IL Y A 2 ANS		IL Y A 3 ANS		IL Y A 4 ANS	
	Année 20… …ou 20……		Année 20… …ou 20……		Année 20… …ou 20……		Année 20… …ou 20……		Année 20… …ou 20……	
	Surf	Rendt	Surf	Rendt	Surf	Rendt	Surf	Rendt	Surf	Rendt

Les EXPERTS AGRICOLES ET FONCIERS, les EXPERTS JUDICIAIRES, les HUISSIERS ou toutes autres personnes qualifiées, diplômées ou , assermentées devront tenir compte de tous les aléas éventuels,

LES FUMURES :

Cultures :	**Surfaces: concernée**	**Dernière campagne**			**IL.Y A 1 AN ...**			**IL Y A..2 ANS**			**IL Y A..3 ANS**			**IL Y A..4 ANS**		
		Année 20..			Année		20..	Année .		20..	Année .		20..	Année .		20..
		N	P2 5	2 K 0	N	P2 5	2 K 0	N	P2 O5	2 K 0	N	P2 O5	2 K 0	N	P2 O5	2 K 0

FICHES TERRES ET PRES, PRAIRIES, PACAGES, HERBAGES ET PLANTATIONS

CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES

Conditions d'analyses

Date des prélèvements :

Personnes ayant effectué les prélèvements :

Nom Adresse

Fonction :

Laboratoire chargé de l'analyse :

DÉNOMINATION Adresse

” Résultats d'analyses :

CRITÈRES	MÉTHODE D'ANALYSE	RÉSULTAT	REMARQUES
ph			
calcaire total			
azote total			
carbone			
rapport C/N			
P2O5			
K2O			
MGO (éventuellement)			

HERBAGES, PRES, PRAIRIES, PACAGES, PÂTURAGES ou PARCOURS

- CARACTERISTIQUES PHYSIOUES

- PLANTATION :
- AVANCES AUX CULTURES :
- PRODUITS EN TERRE :
- DÉSHERBAGE :
- RENOUVELLEMENT :
- L'ENTRETIEN :

COMMENTAIRES :

CULTURES LÉGUMIÈRES, MARAÎCHÈRES

Cultures Légumières : de plein champ précoce de saison
d'arrière-saison retardée hivernée

En plantes surélevées ou billons
Couvertures sous tunnel exondées
Protégées en grand tunnel ou petits tunnels EVA

sous serre verre

Sous chenille en appoint aux cultures retardées ou hivernées
Ou en culture précoce

Cultures maraîchères :
(préciser)

- **CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES**

- **CARACTÉRISTIQUES ET PRODUCTIVITÉ** :

***AVANCES AUX CULTURES** :

***PRODUITS EN TERRE** :

* **LA PLANTATION** :

* **INSTALLATIONS**

Chambre froide de stockage
Salle de stockage

Bacs de forçage

Rotation de la culture par plantation
par semis direct sous abri en pépinière de plein air
et à faible densité

Semis
repiquage
ou semis semis en place par plants mottés
direct élevage
en serre
Semis en terrine sous abri (sur substrat interne) sur couc en
motte de terreau

En bouchons de laine de roche en
godet Traditionnel en arrachés (laitues, en enceinte climatisée
poireaux,. . .).

- FAÇONS CULTURALES ET TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES A LA PRODUCTION
- Intervention sur la plante

- Cultures de plein champ

- Cultures abritées

- Type d'implantation

- Serres plastiques

- Serres verre

- **ÉQUIPEMENTS**

Systèmes de chauffage
Électricité
Pompes à chaleur + gaines
Chaudières et gaines de
circulation d'eau tiède
Chauffage :
air pulsé antigel :
air pulsé/gaz (140 à 200
kcal/h:in2) :
Air pulsé/fioul (140 à 200
kcal/hm2
fuel domestique
Fuel lourd N2 charbon

Thermosiphon/gaz : Thermosiphon/fioul lourd :

Chauffage de végétation :
Basse température(50à100kcal/hm² :
sol ou substrat (15 à 30 kcal/hm2) :

HUMIDIFICATION :

- **ARROSAGE :**

- **FONCTIONNEMENT** :

Préparation du sol

- CONDITIONNEMENT :

- **EAU** : NATURE DE LA RESSOURCE

Chemins d'exploitation :
Collecte des eaux pluviales et usées :
Fossés :

curage : comblement de fossés :
clôtures :

barrières :

création :
Graviers :

gazon :

- TRAITEMENTS DES EFFLUENTS

Contrôle des pollutions

CAS SPÉCIFIQUES

– **STOCKAGE ET CONSERVATION DES POMMES DE TERRES** :

- ASPERGES
- LÉGUMINEUSES
- POTAGÈRES
- TOMATES
- HARICOTS
- CAROTTES
- MELONS

– **COMMENTAIRES**

Terrain en forte déclivité :

Accès à la parcelle :

Région climatique favorable :

CULTURES HORTICOLES

Fleurs et pépinières

Horticulture ornementale :

Fleurs coupées : plantes en pots :

- CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- CARACTÉRISTIQUES ET PRODUCTIVITÉ :

*** AVANCES AUX CULTURES :**

*** PRODUITS EN TERRE :**

*** TRAITEMENTS :**

*** LA PLANTATION**

Cycle de production - support de culture

Pré-semis :

Enracinement :

Cultures abritées

État d'entretien

- FAÇONS CULTURALES ET TRAITEMENT SPÉCIFIQUES A LA PRODUCTION :

- RENOUVELLEMENT :

- TYPE D'IMPLANTATION :
CULTURES HORS-SOL SUR TOILE TISSÉE

Serres plastiques : (âge et état du plastique)
Serres verre :

- **ÉQUIPEMENTS**

Systèmes de chauffage + écran thermique

- **ARROSAGE :** **HUMIDIFICATION :**

- RÉCOLTE

- **AUTRES ÉQUIPEMENTS**

- **CONSERVATION**

- **EAU** :
- (traitement des effluents)
- Chemins d'exploitation :

- **COMMENTAIRES :**

Terrain en forte déclivité :

accès à la parcelle :

Région climatique Favorable

ARBORICULTURE FRUITIÈRE

POMMIERS :

PRUNIERS:

AUTRES:

- **CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES :**

CARACTÉRISTIQUES ET PRODUCTIVITÉ :

* **AVANCES AUX CULTURES** :
PRODUITS ET TERRE :

- **TRAITEMENT :**

Lutte chimique protection biologique intégrée

- **L'ENTRETIEN** : **FAÇONS CULTURALES ET TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES A LA PRODUCTION** :

- **LA PLANTATION : et équipement**

- Nature de la plantation :

Nombre d'arbres ou de plants :

Type :

Variété :

Espèce :

Cultures intensives ou extensive :

État phytosanitaire :

Mode de conduite - taille :

- Type d'implantation :

- Conduite classique : avec tuteurs : sur treillis :
- rotation de la culture : par plantation : par semis direct :
- piquets : chataigners : métal :
- filets para-grêle : anti-oiseaux : récoltes : brise vents : autres :
- filets : grillage : filets cristal à maille tissé : ou à maille tricotée :
- filets extrudés : film plastiques produits plastiques divers :
- laine de verre : autres isolants :
- vitrerie : menuiserie :
- fils et ficelles : ancres : câbles : serres câble bichromé :
- chapeaux
- crampillons

– ARROSAGE : HUMIDIFICATION :

A préciser le type d'installation

Canalisation d'amenée :

Station de pompage :

Electrique : diésel : raccordement ligne :

Drainage : drains annelés PVC : collecteurs :

Regard simple : regard de décantation :

EAU : réseau collectif: retenue collinaire : forage : puits : captage :

CONSERVATION, ENTREPOSAGE, STOCKAGE

– RÉCOLTE

Dernières récoltes :
Il y a 1 an : _____
Il y a 2 ans :_____
Il y a 3 ans :_____
Il y a 4ans :_____
Il y a 5 ans :_____

- COMMENTAIRES :

Terrain en forte déclivité :
Accès à la parcelle :
Région climatique favorable :
Contrôle des pollutions :
Traitements des eaux + traitement des effluents :
Améliorations foncières :
Voirie :
Réseaux :
divers :
Assainissement
Irrigation :

VIGNES

CARACTÉRISTIQUES ET PRODUCTIVITÉ

- **LA PLANTATION**

Caractéristique du terroir

Désinfection des sols
Type d'implantation
Piquets (nature et état)

Nature et état
Nombre de plants de vigne — pieds manquants racottage (provignage dans le Médoc)
Complantage
Fils de fer : palissage (nature et état)

Densité de plantation — écartement entre les pieds des rangs

Vignes hautes
basses

Cépages — porte-greffe

Age — année de plantation

État sanitaire de végétation et de production

Appellations pouvant être revendiquées

MODE DE CONDUITE

Entretien du sol
Protection phytosanitaire du vignoble (agro-bio)

FAÇONS CULTURALES ET TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES A LA PRODUCTION

AVANCES AUX CULTURES

PRODUITS EN TERRE

	complète	simplifiée	contrôle
Analyse de sol avec interprétation			
Situation géographique de la parcelle			
Déclivité			
Terrasses			
Caractéristiques climatiques locales			
Région climatique favorable			
Structures parcellaires			
Chemin d'exploitation			
Améliorations foncières			
Assainissement			
Dispositif de goutte antigel			
EAU			
AOC			
Rouge			
Cru classé	blanc		
Cru bourgeois			

RENOUVELLEMENT

A la convenance des parties

PRODUCTION DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Terres à vocations viticoles